Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 03 mars 2020

La fermeture de la frontière avec l'Iran sera prolongée jusqu'au 24 mars/ La presse indique qu'après la confirmation du premier cas de coronavirus en Arménie (cf. revue du 29 février au 02 mars 2020), le gouvernement a décidé de rétablir le régime des visas avec l'Iran voisin et de renforcer les contrôles à la frontière irano-arménienne partiellement fermée afin d'éviter d'autres cas de coronavirus dans le pays. La fermeture de la frontière sera prolongée de deux semaines supplémentaires jusqu'au 24 mars. La fermeture initiale prévoyait quelques exceptions, notamment pour le transport de marchandises, mais les nouvelles mesures renforcées restreignent également le transport de marchandises. Lors d'une réunion de la commission inter agences chargée de coordonner les mesures contre le coronavirus, Nikol Pachinian a appelé les Arméniens à limiter autant que possible les voyages en Italie et en Turquie frappées par le coronavirus, mais il s'est prononcé contre la suspension des vols d'Erevan vers Milan, Rome et Istanbul, affirmant que l'Arménie ne devait pas s'isoler du monde extérieur. Le Premier ministre a également exhorté les citoyens à éviter d'acheter des denrées alimentaires dans la panique. Selon lui, il n'y a pas besoin d'appliquer des restrictions sur la vie quotidienne et « *les gens peuvent aller au théâtre, au cinéma, fêter des anniversaires* » à condition d'accorder une attention beaucoup plus grande à l'hygiène personnelle. Le Ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports a confirmé qu'il n'y avait pas pour le moment de décision sur la fermeture des établissements culturels. Selon le Ministère, ils « *laissent aux visiteurs et au public le soin de décider s'ils veulent ou non visiter les lieux culturels* ». La presse indique également que la direction de la compagnie aérienne « Armenia » a décidé d'annuler jusqu'au 22 mars compris les vols Erevan-Tel Aviv-Erevan en raison de la situation autour du coronavirus. A la question de savoir si le référendum pourrait être annulé en raison du coronavirus, les députés progouvernementaux Vladimir Vardanian et Hrach Hakobian ont minimisé le risque du coronavirus et se sont dit convaincus que le référendum aurait lieu comme prévu.

Nikol Pachinian effectuera une visite officielle en Géorgie/ La presse indique que le Premier ministre, Nikol Pachinian, effectuera une visite officielle en Géorgie les 3 et 4 mars. Il aura des rencontres avec le Premier ministre géorgien, la Présidente, le Président du Parlement et le Catholicos-Patriarche de toute la Géorgie. Une rencontre du Premier ministre avec des représentants de la communauté arménienne de Tbilissi est également prévue.

L'ancien Ministre de la Défense inculpé comme suspect dans une affaire pénale/ La presse indique que l'ancien Ministre de la Défense, Seyran Ohanyan, a été inculpé comme suspect dans une affaire pénale sur le gaspillage d'actifs dans des montants particulièrement importants. Selon le Service d'enquête spéciale, l'affaire examine notamment la décision de 2010 du Ministère de la Défense relative à l'aliénation des actions de la société d'État « Dzora Hydroelectric Station » à la SARL « Dzoraget Hydro ». L'interdiction de quitter le pays a été choisie comme mesure préventive pour Seyran Ohanyan. L'enquête préliminaire se poursuit.

L'Arménie procurerait des radars militaires à l'Inde/ Selon des informations des médias, l'Inde aurait obtenu un accord de 40 millions de dollars pour la fourniture de quatre unités de ses radars de localisation d'armes SWATHI à l'Arménie. *India Today* a rapporté que l'Inde a déjà commencé à fournir ces unités. Selon ces informations, l'Arménie aurait favorisé les systèmes fabriqués en Inde aux

offres concurrentes de la Russie et de la Pologne. Les autorités arméniennes n'ont pas encore commenté cette information.

Les médias s'opposent aux projets du gouvernement visant à criminaliser la diffamation et la calomnie/ Les médias indiquent que 11 ONGs s'occupant de la liberté de la presse se sont vivement opposées aux projets du gouvernement visant à criminaliser la diffamation et la calomnie, affirmant que cela constituait une menace pour la liberté d'expression. Un nouveau code pénal élaboré par le Ministère de la Justice rendrait criminelle la publication par les médias de fausses informations sur des crimes commis par des fonctionnaires ou d'autres personnes. Selon le projet, ces fausses dénonciations seraient punissables d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à deux ans. Selon la presse, le code pénal en vigueur prévoit déjà des sanctions pour les fausses dénonciations, mais elles ne s'appliquent pas au travail des médias. Selon les ONGs opposant au projet de la nouvelle législation, en cas d'adoption, celle-ci rendrait beaucoup plus difficile pour les médias d'obtenir ou de publier des « *informations confidentielles importantes pour le public* ». La presse rappelle que toutes les formes de diffamation ont été dépénalisées en Arménie en 2010 sous le régime de l'ancien Président Serge Sarkissian.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.